

Séance du mardi 31 mai 2016

NOMBRE DE MEMBRES : Afférents au conseil : 10 Présents : 09 Procurations : 0 Votants : 09	L'an deux mil seize, le trente et un mai, le Conseil Municipal de la commune de Seigneulles étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 13 avril 2016, sous la présidence de Mme Chantal JEANSON LAMBERT, Maire, Présents : tous les membres, sauf absent excusé : Kévin RAULET
--	--

Secrétaire de séance : Kévin RAULET

Objet :

- Projet modification conduite d'eau
- vote projet éolien
- Périmètre nouvelle communauté commune (fusions des codécoms)
- suivi des travaux Mairie
- coût location de la vaisselle salle multi activité
- subventions communales
- questions diverses

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance,

Mme le Maire remercie la présence de M Didier ZAMBEAUX, président du Syndicat Mixte Germain Guérard. M ZAMBEAUX prend la parole et présente au Conseil le projet de modification du réseau d'eau potable du réservoir de Seigneulles.

Le Conseil prend acte des modifications à apporter au réseau AEP

2016-20 Projet éolien sur le territoire de Seigneulles

Mme le Maire et Hervé DIDOT donnent le compte rendu des différentes réunions et rencontres concernant le projet de développement éolien sur le territoire de Seigneulles et Erize la Brûlée, présenté par Messieurs Jean-Michel, Rémi et Jean-Claude SYLVESTRE représentant la société VENT D'EST :

- rencontre avec le conseil municipal le 22 janvier 2016 : présentation du projet d'implantation de 10 éoliennes de 2,5 MW en limite des territoires de Seigneulles et Erize-la-Brûlée (7 à Seigneulles, 3 à Erize-la-Brûlée).
- réunion d'information publique le 15 mars 2016 en présence d'un bureau d'études acoustiques.
- rencontre du conseil municipal avec le chargé d'étude des projets éolien de la DDT le 18 avril 2016.
- rencontre en mairie des propriétaires.

Mme le Maire expose les remarques qui ont été formulées lors de ces échanges :

- inquiétude des habitants sur les nuisances actuelles (bruit et réception télévision), sur les distances d'implantation qui seraient à moins de 800 m des habitations et sur l'impact paysager,
- le type des machines proposées est trop bruyant et trop souvent en arrêt pour réparation,
- incertitude de retombées financières (taxes IFER) pour la commune,

Considérant les avis partagés de la population,

Mme le Maire propose de passer au vote à bulletin secret, accepté par le conseil municipal, et demande aux conseillers concernés par l'implantation d'éoliennes sur leur propriété de bien vouloir se retirer du vote *au vu de l'article 1.2131 du code général des collectivités territoriales.*

se retirent du vote : M. Francis WELSCH et M. Hervé DIDOT

nombre de présents : 7 nombre de votants : 7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 voix contre et 1 voix pour, n'est pas favorable à l'implantation de ce projet éolien.

Les conseillers s'étant retirés du vote du projet éolien, reprennent la séance

2016-21 Périmètre de la nouvelle communauté commune

Mme le Maire présente au conseil l'arrêté préfectoral n°2016-1063 portant sur le projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse et de la Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt.

Le conseil prend acte du projet de périmètre de de la nouvelle communauté de commune

2016-22 Coût location de la vaisselle de la salle des fêtes

Mme le Maire informe que la commune vient d'acquérir de la vaisselle pour mettre à disposition lors de la location de la salle multi activité et qu'il convient de prévoir un coût de location du matériel.

Après délibération, le conseil décide

- de porter le coût de la location/par personne :

location	tarif
Couvert complet*	1,00 €
Verre à vin	0,20 €
Flûte à champagne	0,20 €

Couvert complet comprend : 2 assiettes, 1 assiette à dessert, 2 verres à vin, 1 flûte, 1 couteau, 1 fourchette, 1 petite cuillère

- de demander un chèque de caution de 10 fois le montant de la location du matériel
- de demander le remboursement de la vaisselle cassée ou ébréchée, couvert manquant aux tarifs suivants

matériel	Coût à l'unité
assiettes plates	1,00 €
assiette à dessert	1,00 €
tasse à café	1,00 €
verre à vin	1,00 €
flûte à champagne	1,00 €
Couvert (fourchette, couteau, petite cuillère)	1,00 €

2016-23 vote des subventions 2016

après délibération, à l'unanimité, le conseil décide de prévoir le versement des subventions suivantes :

Souvenir Français	35	
Croix Rouge Française	35	
Association des Paralysés de France	35	
Fondation du patrimoine	50	
ASLC Seigneulles	880	délibération n°2016-14 du 05/04/2016
	150	Manège fête
Divers selon délibération	315	

Mme le Maire clos la séance